

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 19 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de NONETTE - ORSONNETTE, convoqué le 12 juillet 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Nonette, sous la présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Maire.

Etaient présents : Mesdames BERNARDO Danielle, CHADUC Odile, DEGEZ Gaëlle, GRASSET Lydia et NICHON Jacqueline et Messieurs RAVEL Pierre, BERNARD Maurice, CHEVALIER Daniel, GOURDIN Daniel, MAREUGE Baptiste et TOURNEBIZE Aurélien

Excusés : Madame RAMENTOL Mélanie et Messieurs DELAUNOY Matthieu et EROUART Loïc

Absents : Mesdames HAMMOUDI Zoubida et VERNEDE Aurélie et Messieurs CHAUMET Michaël et MARTY Thibaud

Monsieur Maurice BERNARD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire met aux voix le compte rendu du conseil du 08 avril 2022, celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, il a été approuvé à l'unanimité des membres votants.

ORDRE DU JOUR :

1. CHOIX DE L'ENTREPRISE TRAVAUX RESTAURATION EGLISE STE MADELEINE (LOT 3)
2. DEMANDE SUBVENTIONS TRAVAUX EGLISE STE MADELEINE
3. CONVENTION MISE A DISPOSITION AVEC L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE
4. CONVENTION ASSISTANCE RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION
5. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 ET CREATION DU CERTIFICAT UNIQUE FINANCIER – DEVIS JVS
6. CREATION D'EQUIPEMENT SPORTIF – AGENCE NATIONALE DU SPORT
7. ATELIERS AUTONOMIE NUMERIQUE FINANCES PAR L'ARSEPT
8. FREE PASS VILLE D'ISSOIRE
9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - Travaux de restauration de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette - choix de l'entreprise pour le lot n°3 :

Dans le cadre de la procédure de marché adapté pour les travaux extérieurs de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été nécessaire de lancer une nouvelle procédure pour le lot n°3

La synthèse des offres présentée lors de la commission d'appel d'offres du 04 juillet dernier a été communiquée à l'ensemble des élus

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'entériner le choix de la commission d'appel d'offres :

- o l'offre de la Société SOCRA arrêté à la somme de 30.420,00 € HT soit 36.504,00 € TTC

2 - Travaux de restauration de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette :

2.1 Demandes de subventions à la DRAC, à la Région et au Département

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la restauration de l'église Sainte-Madeleine est en cours et qu'il convenait de faire des demandes de subventions auprès des services de la DRAC, de la Région et du Département.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise les demandes de subventions pour la restauration de l'église Ste Madeleine.

2.2 Demande d'autorisation de dépassement des taux globaux maximum autorisés

Monsieur le Maire explique que le total des taux de subventions accordés ne peut normalement être supérieur à 80 % du montant global HT des travaux. En ce qui concerne le dossier de travaux de restauration de l'église Ste Madeleine d'Orsonnette, le total des subventions demandées est de 100 % du montant HT des travaux. Aussi il est nécessaire de demander à Monsieur le Préfet, l'autorisation de dépassement de ces 80 %.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de demander à Monsieur le Préfet le dépassement du taux maximum lors de l'octroi de subventions

3 - Convention de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers avec l'Agglo Pays d'Issoire :

Monsieur le Maire explique que pour finaliser le transfert (du 1^{er} janvier 2020) des compétences eau - assainissement à l'Agglo Pays d'Issoire (API), il est nécessaire de signer un procès-verbal (projet préalablement adressé aux élus) de mise à disposition à l'API des biens mobiliers, immobiliers et/ou des réseaux communaux dépendants de ces compétences.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition précité

4 - Convention assistance retraite avec le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme :

Monsieur le Maire informe que la convention assistance retraite avec le Centre de Gestion arrive à expiration et qu'il convient de la renouveler pour une durée de 3 ans au coût de 75 € par an. Il rappelle les aides apportées par le Centre de Gestion les années passées concernant les dossiers d'agents.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler cette convention.

5 - Nomenclature M57 et certificat unique financier - Devis JVS :

Monsieur le Maire complète le positionnement de la commune par rapport au dernier conseil municipal concernant l'adoption de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Il précise avoir reçu l'avis favorable de Madame Claudine BARDIN FLOIRAS, responsable du Service de Gestion Comptable de Issoire / Le Mont Dore.

Il explique également qu'il convient de délibérer pour l'expérimentation du Certificat Unique Financier à compter de l'année 2023.

La transposition de la comptabilité actuelle M14 en M57 par notre fournisseur JVS Mairistem, entrainera un coût de 420,00 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de valider le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ainsi que l'expérimentation du Certificat Unique Financier dès l'année 2023

6 - Création d'équipement sportif de proximité - Agence Nationale du Sport :

Monsieur le Maire explique que l'Agence Nationale du Sport (ANS) propose un financement pour la création d'équipements sportifs. Financement pouvant être complété par les aides de la Région ou encore par le Fonds de concours de l'API.

L'Agglo Pays d'Issoire (API) propose d'accompagner les communes pour les démarches relatives à l'ingénierie technique et financière.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à positionner la commune auprès de l'Agglo Pays d'Issoire sur la faisabilité d'un tel projet

7 - Ateliers autonomie numérique financés par l'ARSEPT :

Monsieur le Maire explique que l'Association Régionale de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires en Auvergne (ARSEPT Auvergne) propose le financement de différents ateliers dont celui d'autonomie numérique. Pour cela il faut en faire la demande en notifiant une personne conventionnée pour animer les ateliers : l'entreprise de Monsieur Dominique BOISSIER est en cours d'agrément.

Cet atelier vise à accompagner les seniors dans l'utilisation de l'outil numérique afin qu'ils soient le plus autonome possible dans la pratique de base du numérique et se déroulerait sur une dizaine de séances de 2 heures chacune. Ces séances seraient alternativement proposées à Nonette et à Orsonnette.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à contacter les services de l'ARSEPT pour mettre en place cet atelier numérique dirigé par Monsieur Dominique BOISSIER.

8 - Convention Carte Jeunes Free Pass avec la Ville d'Issoire :

Monsieur le Maire explique que la ville d'Issoire propose aux jeunes habitants Issoire ou des communes avoisinantes des Cartes Jeunes « Free Pass ». Ces cartes permettent aux jeunes d'obtenir des réductions et des avantages auprès de certains commerçants d'Issoire et dans divers services municipaux et intercommunaux. La commune où réside le jeune reçoit un mémoire des cartes distribuées avec le montant qu'elle sera tenue de rembourser à la ville d'Issoire (35 € par jeune).

Pour mettre en place ce service la commune doit conventionner avec la ville d'Issoire à l'initiative de ce projet qui fonctionne depuis plusieurs années.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville d'Issoire permettant d'adhérer au service Cartes Jeunes « Free Pass ».

9 - Questions et informations diverses :

➤ Fonds de concours :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une demande de Fonds de Concours a été faite auprès de l'Agglo Pays d'Issoire (API) pour les travaux de réfection de murs dans le Parc des Horts à Nonette. Par délibération du 30 juin dernier, le conseil communautaire de l'API a approuvé notre demande pour un montant de Fonds de concours de 6.338,00 €.

A cet égard Monsieur le Maire précise que l'entreprise Ferreira de Brioude propose le meilleur devis

➤ Mur de soutènement :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une administrée l'a interpellé concernant la fragilité d'une partie des remparts de l'ancien château située sur le haut de sa propriété.

➤ Elaboration du PLU :

Monsieur le Maire explique que par délibération du 30 juin dernier, le conseil communautaire de l'API a pris acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la commune.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, lors de demande d'urbanisme il devra être notifié sur chacun des documents « voir sursis à statuer ».

➤ Jugement du Tribunal Administratif :

Monsieur le Maire informe que le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a rendu son jugement dans l'affaire qui oppose la commune aux consorts JURY :

- Le certificat d'urbanisme du 1^{er} octobre 2019 est annulé
- La commune doit délivrer un certificat d'urbanisme positif dans le délai d'un mois

➤ Projets travaux années à venir - Subventions Région :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des subventions proposées par la Région AURA sur les travaux envisagés par la commune, il convenait de déterminer les 2 projets phares des programmations de travaux prévus pour les années à venir.

La Région indique une liste de projets non éligibles : travaux de voirie, de sécurisation, murs de soutènement, acquisitions foncières, bâtiments services techniques, espaces funéraires, cimetière, columbarium, chaufferie, acquisition de véhicules, de matériels roulants, de matériels de déneigement ou de travaux publics, équipements matériels (mobilier, informatique, vidéo), la signalétique ...

Dans les opérations éligibles Monsieur le Maire propose de retenir l'aménagement du centre bourg de Nonette lors de la réfection des travaux en traverse prévus par le Département et l'aménagement du stade d'Orsonnette

➤ Prêt de la salle communale d'Orsonnette - cours de Yoga :

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier d'une professeure de yoga souhaitant mettre en place des séances de sa discipline à la salle communale d'Orsonnette à partir de septembre 2022, les lundis de 17h à 18h30.

Les membres du conseil proposent que soit contactée cette dame afin de mieux comprendre sa demande : agit-elle pour une association ? ou en qualité d'entreprise privée ? et dans le cadre d'un prêt de salle, de déterminer les frais engendrés par l'entretien du local, notamment en période d'utilisation du chauffage.

➤ **Campagne de stérilisation des chats errants :**

Monsieur le Maire informe avoir signé une convention avec SOS Animaux du Broc pour une campagne de stérilisation de chats errants suite aux différentes remarques d'administrées

La commune dispose de bons permettant de stériliser des chats avec une clinique vétérinaire agréée par SOS Animaux.

➤ **Point sur la Voie Verte :**

Monsieur le Maire explique que les services du Département en charge d'élaborer le tracé de la Voie Verte ont organisé une réunion à la Mairie de Nonette en conviant les agriculteurs concernés par ce tracé au niveau de Beurecueil et 3 itinéraires sont actuellement à l'étude.

Le 29 septembre 2022 un comité de pilotage dirigé par les services du Département entérinera le trajet retenu.

➤ **Vitesse excessive rue Jean Amariton :**

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier d'une administrée qui se plaint de la vitesse excessive des véhicules à Nonette rue Jean Amariton.

➤ **Formation API/FREDON : moustique tigre :**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé l'Agglo Pays d'Issoire propose des formations dispensées par la FREDON sur le moustique tigre à destination des communes, pour cela il est nécessaire de désigner un binôme : élu-agent.

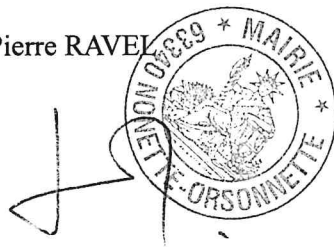
Madame Jacqueline NICHON se porte volontaire pour participer à cette formation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h05

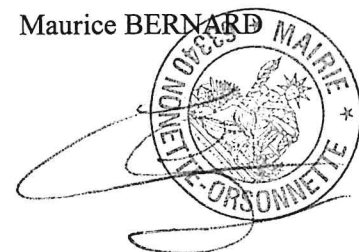
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Pierre RAVEL



Maurice BERNARD



Procès-verbal mis en ligne sur le site internet de la commune le : 22/09/2022